

---

**Arrêté ministériel relatif à l'enregistrement d'armoiries de personnes physiques ou d'association familiale**

**A.M. 16-12-2020**

**M.B. 07-01-2021**

*Erratum : M.B. 21-01-2021*

La Ministre de la Culture, par arrêté ministériel du 16 décembre 2020 a accordé, conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 octobre 2010 portant exécution du décret du 12 mai 2004 relatif à l'enregistrement d'armoiries de personne physique ou d'association familiale, l'enregistrement des armoiries de personne physique suivantes :

136. M. COLLINET Benoît, né à Wanze le 19 avril 1939 : de sinople à un rocher accompagné en chef de trois fleurs de chardon rangées, le tout d'argent. L'écu surmonté d'un heaume d'argent, grillé, colleté et liseré d'or, doublé et attaché de gueules, aux bourrelet et lambrequins de sinople et d'argent

Cimier : la hure de sanglier au naturel.

Devise : IGNE ET LABORE, en lettres d'argent sur un listel de sinople.

Dévolution : pour lui-même et ses descendants porteurs du nom.

137. M. DE ROUBAIX Pascal, né à Elisabethville (Congo) le 24 mai 1947 : d'hermine à la croix de gueules chargée en abîme d'une tête de lion.

Dévolution : pour lui-même, ses descendants porteurs du nom et pour tous les descendants porteurs du nom issus du couple Alain de Roubaix (1913-1987) et Louise Thys (1914-2001) qui le souhaitent.

138. M. JANS BASTIN Richard, né à Uccle le 19 mai 1962 : au 1 d'or à une demi-aigle bicéphale de gueules, le vol abaissé, mouvant de la partition ; au 2 de sable à la trangle d'or accompagnée en chef d'une tête de léopard du même, lampassée de gueules, et en pointe d'un éperon d'or, la molette en haut. L'écu surmonté d'un heaume d'argent grillé, colleté et liseré d'or, doublé et attaché de gueules, aux bourrelet et lambrequins de gueules et d'or.

Cimier : une tête et col d'aigle de gueules tenant dans son bec l'éperon de l'écu.

Devise : AUDAX ET TENAX, en lettres de sable sur un listel d'or.

Dévolution : pour lui-même.